



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

3 juin 2008

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE L'UKRAINE
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 5 FÉVRIER 2008**

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, conformément aux dispositions du paragraphe 9 du Protocole d'accession de l'Ukraine à l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, fait à Genève le 5 février 2008, une copie certifiée conforme dudit Protocole.

Conformément au paragraphe 8 du Protocole, celui-ci est entré en vigueur le 16 mai 2008.

Pascal Lamy
Directeur général

08-2537

WT/Let/622